



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE
Conseil Communautaire du 24 juin 2021 – 19h00
en téléconférence

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,
sur convocation en date du 18 juin 2021

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien ULMANN est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° C20210601

Travaux Strueth – avenant n°2 réaménagement des rues de la Chapelle et des Fontaines

Vote : 39 pour, 5 contre, 7 abstentions

DELIBERATION N° C20210602

Projet Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux & Plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027 bassin Rhin/Meuse

Vote : 51 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20210603

Communication – adhésion application mobile « INTRAMUROS »

Vote : 47 pour, 3 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20210604

Approbation admission en non-valeur pour pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes au budget annexe Produits résiduels (BOM)

Vote : 44 pour, 2 contre, 8 abstentions

DELIBERATION N° C20210605

Approbation admission en non-valeur pour pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes au budget annexe SPANC

Vote : 46 pour, 2 contre, 5 abstentions

DELIBERATION N° C20210606

Précision emprunt dans le cadre du financement de l'opération « Centre de recyclage à Retzwiller »

Vote : 51 pour, 0 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20210607

Approbation convention de partenariat « colos apprenantes »

Vote : 51 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20210608

Approbation label « Terre de jeux 2024 »

Vote : 53 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N° C20210609

Approbation autorisation de signature Marché produits résiduels dans le cadre du lot n°1 collecte des produits résiduels ultimes en porte-à-porte & collecte en porte-à-porte des recyclables secs (hors verre)

Vote : 53 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 non-votant

DELIBERATION N° C20210610

Approbation autorisation de signature Marché produits résiduels dans le cadre du lot n°2 collecte du verre en points d'apports volontaire

Vote : 53 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 non-votant

DELIBERATION N° C20210611

Marché Centre de collecte – abandon de la procédure lot n°5 « construction métallique et dispositifs de sécurité »

Vote : 52 pour, 0 contre, 1 abstention et 1 non-votant

DELIBERATION N° C20210612

Facturation – installation serrures/barillets

Vote : 52 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20210613

Tourisme – Taxe de séjour approbation de la tarification applicable au 1^{er} janvier 2022

Vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 non-votant

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

Travaux Strueth – avenant n°2 réaménagement rues Chapelle/Fontaines
Délibération n° C20210601

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 51
- Dont « pour » : 39
- Dont « contre » : 05
Dont abstentions : 07

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN Procurator	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procurator	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M			X	
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procurator	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M			X	
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
REZSWILLER	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE Procuration	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20210601
EAU/ASSAINISSEMENT
APPROBATION AVENANT n°2 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE
REAMENAGEMENT DES RUES DE LA CHAPELLE ET DES FONTAINES
SUR LA COMMUNE DE STRUETH

Depuis le 03 février 2020, la Société SADE SA est titulaire du Marché de travaux « Réaménagement des rues de la Chapelle et des Fontaines sur la commune de Strueth ».

Vu les surcoûts engendrés au Marché de réaménagement des rues de la Chapelle et des Fontaines à Strueth, dus à des prestations supplémentaires pour les raisons suivantes :

- mise en place d'un protocole sanitaire par la société SADE SA, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ce protocole a eu pour conséquence une organisation interne différente et également l'achat de fournitures non prévisible et non initialement prévu dans le marché pour assurer l'exécution des prestations confiées par la communauté de communes Sud Alsace Largue dans le respect des mesures sanitaires.
- des travaux supplémentaires non prévus au marché de base ont dû être réalisés portant sur la reprise des réseaux effondrés rue de la Chapelle et la réfection de voirie de la rue des Carpières.

En application de l'article R2194-7 du Code de la commande publique, les modifications étant rendues nécessaire par des circonstances que la communauté de communes Sud Alsace Largue ne pouvait pas prévoir, il est proposé de conclure un avenant au présent marché.

Considérant que le présent avenant a pour objet de régler financièrement, d'une part, les mesures sanitaires mises en place par la société SADE SA dans le cadre de l'exécution du marché, et d'autre part, les travaux supplémentaires réalisés afin de finaliser l'opération de réaménagement des rues.

Les surcoûts engendrés suite à la pandémie de COVID-19 s'élève à 7 331.42 € HT et les travaux supplémentaires à 11 234.71 € HT, soit une augmentation totale de 9.97% du montant du marché.

Il est demandé au Conseil communautaire :

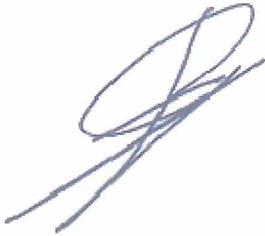
- d'approuver l'avenant n°2 du marché de travaux portant sur le réaménagement des rues de la Chapelle et des Fontaines à Strueth ;
- d'autoriser le Président à engager et à signer l'avenant n°2 tel qu'annexé ;
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 39 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 du marché de travaux portant sur le réaménagement des rues de la Chapelle et des Fontaines à Strueth ;
- **AUTORISE** le Président à engager et à signer l'avenant n°2 tel qu'annexé ;
- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

Opération :
Communauté de Communes Sud Alsace Largue
Réaménagement des rues de la Chapelle et des Fontaines
sur la Commune de Strueth

MODIFICATION N° 2

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

MAITRE D'OEUVRE :

B E R E S T R H I N R H O N E
71 rue du Prunier - B.P. 21227
68012 COLMAR Cedex

Organisme habilité à donner les renseignements sur l'état d'avancement du
marché :

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Comptable assignataire des paiements :

TRESOR PUBLIC

Entre les soussignés :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sud Alsace
Largue

d'une part,

L'entreprise SADE S.A. domiciliée à PFASTATT, mandataire du
groupement avec l'entreprise EMBERGER T.P. domiciliée à STRUETH,
immatriculée à l'INSEE sous le N° SIRET 517 467 650 000 19

d'autre part,

il a été convenu ceci :

1

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

ARTICLE 1 - OBJET DE LA MODIFICATION

Affiché le

La présente modification n° 2 a pour objet la prise en compte administrative et
financière :
ID : 068-200066033-20210624-C20210601-DE



- 1) - des coûts liés aux mesures sanitaires à mettre en place dues à la COVID 19
2) - des travaux supplémentaires non prévus au marché de base

ARTICLE 2 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Table with 2 columns: Description, SADE / EMBERGER TP. Rows include: Montant du Marché (186 212,78 € HT), Coûts liés aux mesures sanitaires dues à la COVID 19 (7 331,42 € HT), Travaux supplémentaires (11 234,71 € HT), Nouveau montant total Marché + Modification N°2 (204 778,91 € HT), Soit une augmentation de : (9,97 %)

Le montant de la présente modification est le suivant :

Table with 2 columns: Description, Montant. Rows include: Montant HT (18 566,13 €), TVA 20 % (3 713,23 €), MONTANT TTC (22 279,36 €)

Le montant du marché d'origine est par conséquent porté de 186 212,78 € HT à
204 778,91 € HT, soit une augmentation de 18 566,13 € HT.

ARTICLE 3 - PRIX NOUVEAUX

Table with 4 columns: Désignation, Unité, Prix € HT. Rows include: PN 02 Travaux complémentaires au bas de la rue de la Chapelle avec reprise des réseaux effondrés (FFT, 4 494,59 €), PN 03 Participation de la CCSAL au prorata à la réfection de voirie de la rue des Carpières- 44M2 (FFT, 595,00 €)

Le devis est joint à la présente modification.

ARTICLE 4 - DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai contractuel inscrit au marché est prolongé de 3 mois. La fin du délai est donc
fixée au 25 mai 2021.

ARTICLE 5 - RENONCIATION À RECOURS

L'Entrepreneur titulaire du présent marché renonce à tous recours pour les faits
antérieurs à la signature de la présente modification. Il s'engage à ne demander
aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation ou la diminution de la masse
des travaux consécutifs à cette modification.

2

Acceptation de la modification n° 1

ARTICLE 6 - MODIFICATION DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par la présente modification sont
inchangées.

A . le
L'ENTREPRENEUR :

{Mention « Lu et approuvé »}
{(Cachet et signature)}

Le Pouvoir Adjudicateur :

M. le Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

désigné par délibération en date du

Est acceptée la présente pour valoir MODIFICATION N°1

A, le

Signature du pouvoir adjudicateur (1) :

- (1) L'approbation de la modification comportera :
- le cachet du Pouvoir Adjudicateur
- la signature, la qualité et le nom du signataire

La présente modification se trouve ainsi conclue à la date figurant ci-dessus

Montant de la modification : € H.T. € T.T.C.

Service liquidateur :

Comptable assignataire des paiements :

M. le Trésorier de

L'acceptation de la modification a été notifiée le

Reçu notification le

D.TF - CCSAL - Prestations générales

Numéro	Libellé	Unité	Quantité	SADE	
				Prix unitaire	Montant
4	Prestations générales				
4.100	Etudes d'exécution				
4.100.10	Pour la réalisation de l'ensemble des travaux EU	F	1,000	800,00	800,00 €
4.200	Dossier d'ouvrages exécutés				
4.200.10	Pour la réalisation de l'ensemble des travaux EU	F	1,000	800,00	800,00 €
4.801	Croisements et longements de réseaux existants				
4.801.10	Pour la réalisation de l'ensemble des travaux EU	F	1,000	1 012,90	1 012,90 €
4.802	Soutènement provisoire de réseaux existants				
4.802.10	Pour la réalisation de l'ensemble des travaux EU	F	1,000	300,00	300,00 €
4.810	Epuisement des fouilles				
4.810.10	Pour la réalisation de l'ensemble des travaux EU	F	1,000	600,00	600,00 €
4.820	Détournement provisoire des eaux				
4.820.10	Pour la réalisation de l'ensemble des travaux EU	F	1,000	600,00	600,00 €
Total Prestations générales					4 112,90 €
TOTAL HT					4 112,90 €

E.TF - CCSAL - Travaux EU

Numéro	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
30	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT				
30.75	Réaménagement d'ouvrage(s) existant(s)				
30.75.5	Regard de visite ou de branchement	F	1,000	550,00	550,00 €
30.258	Canalisations EU posées en tranchées				
30.258.5	Canalisations en polypropylène - Ø200mm, classe de rigidité annulaire minimum : 10KN/m ² - Sous voie communale dans l'emprise du projet de voirie.	ML	597,000	139,00	82 983,00 €
30.258.10	Canalisations en polypropylène - Ø200mm, classe de rigidité annulaire minimum : 10KN/m ² - Sous voie communale hors emprise du projet de voirie.	ML	120,000	185,00	22 200,00 €
30.512	Fond de regard avec déviation et élément de réduction conique préfabriqués				
30.512.3	embase DN 1000 mm (raccordement DN 200 à 400 mm), angle selon plans et détails	ENS	16,000	800,00	12 800,00 €
30.514	Rehausse préfabriquée pour regard BA				
30.514.5	DN 1000 mm toutes hauteurs	ML	12,300	70,00	861,00 €
30.542	Raccordement d'une conduite projetée sur regard existant				
30.542.5	Conduite Ø200mm PP projetée sur regard existant au croisement rue de la Chapelle/rue des Fontaines	F	1,000	900,00	900,00 €
30.542.10	Conduite Ø200mm PP projetée sur regard existant rue des Carpières	F	1,000	900,00	900,00 €
30.610	Branchements particuliers				
30.610.10	Au forfait pour une longueur moyenne de 6 ml, raccordement sur collecteur EU Ø200 PP projeté, profondeur fil d'eau < ou = à 2.00m avec mise en place d'un regard de branchement Ø400mm PVC ou polypropylène	F	43,000	1 470,00	63 210,00 €
Total RESEAUX D'ASSAINISSEMENT					184 404,00 €
50	FONTE DE VOIRIE				
50.100	Tampon circulaire articulé, avec blocage sécurité				
50.100.5	Tampon DN600 mm	U	16,000	240,00	3 840,00 €
Total FONTE DE VOIRIE					3 840,00 €
TOTAL HT					188 244,00 €

F.TF - CCSAL - Divers et imprévus

Numéro	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
99	Divers				
99.999	Imprévus				
99.999.10	Pourcentage de 3% sur la somme totale HT de toutes les positions du devis "TF - CCSAL" hormis la position 99.999.10	F	0,000	5 303,88	0,00 €
Total Divers					0,00 €
TOTAL HT					0,00 €

PRIX NOUVEAUX

Numéro	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
PN1	Coûts liés aux précautions sanitaires à la suite du COVID 19 : Prix d'un homme/jour	Unité	186,550	39,30	7 331,42 €
PN2	Travaux complémentaires au bas de la rue de la Chapelle avec reprise des réseaux effondrés	F	1,000	4 494,59	4 494,59 €
PN3	Participation de la CCSAL au prorata à la réfection de voirie de la rue des Carpières - 44 m ²	F	1,000	596,00	596,00 €
Total Prix nouveaux					12 422,01 €
MONTANT TOTAL HT					204 778,91 €
TVA 20%					40 955,78 €
MONTANT TOTAL TTC					245 734,69 €

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE
Projets SDAGE & PGRI 2022-2027
Délibération n° C20210602

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 52
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN Procuration	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procuration	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M			X	
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210602
ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE
CONSULTATION SUR LES PROJETS DE PLAN DE GESTION DES EAUX (SDAGE)
ET PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) 2022-2027

Considérant la directive n° 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau, dite Directive-cadre sur l'eau ;

Vu la directive n° 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite directive inondation ;

Vu la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 transposant en droit interne la directive n° 2000/60/CE dite Directive-cadre sur l'eau ;

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, dite loi LEMA et notamment ses articles 20 portant sur la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et 75 relatifs aux schémas directeurs ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi « Grenelle 1 » ;

Considérant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 et le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin 2016-2021 ;

Vu la délibération n° C20170901a du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 approuvant le transfert de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Largue ;

Vu la délibération n° CS/15/2021 du Conseil syndical de l'EPAGE Largue en date du 14 avril 2021 donnant un avis négatif sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation ;

Considérant le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 ;
 Considérant le projet de Plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027 ;

Considérant que les projets de plan de gestion des eaux et plan de gestion des risques d'inondation 2022 – 2027 du bassin Rhin-Meuse sont soumis à consultation des assemblées et des parties prenantes.

Pour rappel ces deux documents sont notamment opposables aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire, dont les

documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Le SDAGE est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit, pour une période de six ans, 2022-2027 les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Rhin-Meuse.

Son établissement est réalisé en application des articles L.212-1 et suivants du Code de l'environnement. Le SDAGE est l'outil principal de mise en œuvre de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau dite Directive-cadre sur l'eau (DCE), transposée en droit interne par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004.

Le PGRI émane de l'application de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation d'octobre 2007 « dite directive inondation » qui fournit une vision stratégique des actions à conjuguer pour réduire les conséquences négatives des inondations à venir.

Cette directive européenne demande que chaque district hydrographique* se dote d'un PGRI à fin 2015. Le premier PGRI a été élaboré au titre du cycle 2016-2021 après la conduite de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), adoptée en 2011 et complétée par une annexe en 2018, l'identification de territoires à risque important d'inondation (TRI), réalisée en 2012 et reconduite en 2018, et l'approfondissement des connaissances sur ces territoires (cartographie du risque pour les inondations fréquentes, les inondations d'occurrence moyenne, et les inondations exceptionnelles).

Le PGRI par application des éléments cités contient :

- les conclusions de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation
- les cartes de zones inondables sur les territoires à risque important d'inondation
- les objectifs appropriés en matière de gestion du risque d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation
- des mesures visant à atteindre les objectifs de gestion du risque sur le district
- la description de la mise en œuvre du plan avec les modalités de suivi des progrès réalisés
- la synthèse des mesures prises pour l'information du public
- la liste des autorités compétentes ainsi que le processus de coordination de l'élaboration du PGRI avec celui des Schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE - mise en œuvre en parallèle de la Directive cadre sur l'eau).

Sur un plan stratégique, le PGRI englobe tous les aspects de la gestion du risque d'inondation en mettant l'accent sur la prévention (non dégradation des situations existantes), la protection (réduction de l'aléa ou de la vulnérabilité des enjeux), la préparation (prévision des inondations, système d'alerte, plans de secours, plans de continuité d'activité etc.).

Il est demandé de tenir compte des aspects relatifs aux coûts et avantages attendus des mesures proposées.

Sur le territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue les thématiques tant pour le SDAGE que pour le PGRI, les enjeux et portées, les objectifs stratégiques, orientations des dispositifs et actions opérationnelles sont portés et travaillés notamment avec l'EPAGE de la Largue, l'Agence de l'eau, la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat.

Dans ce cadre, le Président de la communauté de communes Sud Alsace Largue et le Vice-Président, M. HOLLEVILLE exposent les éléments clés et l'avis rendu lors du Comité syndical de l'EPAGE Largue du 14 avril 2021.

Considérant l'exposé et les interventions ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de donner un avis favorable pour le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 ;
- d'émettre un avis défavorable au projet de Plan de Gestion des risques d'inondation 2022-2027 et de suivre l'avis émis par l'EPAGE Largue à savoir :
 - l'opposition à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations. L'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études, pertinente à l'échelle d'un bassin versant global, est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités.
 - l'opposition à l'extension par le PGRI du calcul de la bande arrière digue du décret PPRI à tous les ouvrages, car celui-ci est inapplicable dans les configurations de terrains en pente dans lequel les ouvrages hydrauliques sont mis en place dans la vallée de la Largue.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 51 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, DECIDE :

- **DE DONNER un avis favorable** pour le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 ;
- **D'EMETTRE un avis défavorable** au projet de Plan de Gestion des risques d'inondation 2022-2027 et de suivre l'avis émis par l'EPAGE Largue lors du Comité syndical du 14 avril 2021, tel que mentionné ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

Adhésion application « INTRAMUROS »
Délibération n° C20210603

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 47
- Dont « contre » : 03
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M			X	
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN Procurator	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procurator	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procurator	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210603
RELATION COMMUNES/MUTUALISATION/COMMUNICATION
ADHESION APPLICATION « INTRAMUROS »

Vu la présentation de l'application « INTRAMUROS » lors de la Conférence des Maires en date du 17 mai 2021 ;

Considérant que l'application mobile INTRAMUROS permet de concentrer dans une même interface mutualisée l'accès aux informations et aux services de son intercommunalité et des communes membres ;

Le coût annuel de l'abonnement à INTRAMUROS est de 100€ HT plus 0.01€/habitant (soit environ 328€ HT mensuel), offrant ainsi l'accès au service non seulement à la communauté de communes Sud Alsace Largue mais aussi à ses 44 communes membres.

Vu l'exposé du Président et du Vice-Président en charge de la Communication ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'abonnement à l'application mobile « INTRAMUROS » tel que présenté ;
- d'autoriser le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant de mener à bien cette décision ;
- d'autoriser le Président à inscrire les dépenses nécessaires au budget 2021 ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions possibles notamment dans le cadre du plan France Relance.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 47 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions :

- **APPROUVE** l'abonnement à l'application mobile « INTRAMUROS » tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant de mener à bien cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à inscrire les dépenses nécessaires au budget 2021.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions possibles notamment dans le cadre du plan France Relance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Admission non-valeur pertes sur créances irrécouvrables
Budget annexe Pdt résiduels (BOM) - Délibération n° C20210604*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 44
- Dont « contre » : 02
Dont abstentions : 08

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN Procuration	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procuration	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210604

FINANCES/BUDGET

ADMISSION EN NON-VALEUR POUR PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES Budget annexe Produits résiduels (BOM)

Vu la demande présentée par le Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Altkirch, dans le cadre d'admission en non-valeur pour pertes sur créances irrécouvrables portant sur des créances éteintes, au budget annexe Produits résiduels (BOM) ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'admettre en non-valeur le montant des pertes sur créances irrécouvrables portant sur des créances éteintes, au budget annexe Produits résiduels (BOM), tel que présenté.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 44 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur le montant des pertes sur créances irrécouvrables portant sur des créances éteintes, au budget annexe Produits résiduels (BOM), comme suit :

Pour pertes sur créances éteintes – Article 6542

Débiteurs		Motif	Montant en €
Divers débiteurs (AMHARREF C./HABY N./HATTENBERGER JC, Salon de thé ...)	7 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE	Clôture insuffisance d'actif sur RJ/LJ	2 142,54
Divers débiteurs (BOLLECKER H./Boulangerie la bonne Fournée, Casa Di Tirelli, ...)		Clôture insuffisance d'actif sur RJ/LJ	8 388,70

Soit un total à l'article 6542 « pertes créances éteintes » d'un montant de 10 531,24€.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Admission non-valeur pertes sur créances irrécouvrables
Budget annexe SPANC - Délibération n° C20210605*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 46
- Dont « contre » : 02
Dont abstentions : 05
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN Procurator	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procurator	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procurator	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210605**FINANCES/BUDGET****ADMISSION EN NON-VALEUR POUR PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES****Budget annexe SPANC**

Vu la demande présentée par le Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Altkirch, dans le cadre d'admission en non-valeur pour pertes sur créances irrécouvrables portant sur des créances éteintes, au budget annexe SPANC ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'admettre en non-valeur le montant des pertes sur créances irrécouvrables portant sur des créances éteintes, au budget annexe SPANC, tel que présenté.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 46 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions et 1 conseiller non-votant :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur le montant des pertes sur créances irrécouvrables portant sur des créances éteintes, au budget annexe SPANC, comme suit :

Pour pertes sur créances éteintes – Article 6542

Débiteur		Motif	Montant en €
DREAM CONCEPT	7 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE	Clôture insuffisance d'actif sur RJ/LJ	136,00

Soit un total à l'article 6542 « pertes créances éteintes » d'un montant de 136,00€.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ID : 068-200066033-20210624-C20210606-DE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Précision - approbation emprunt « financement de
l'opération centre de recyclage » Retzwiller - Délibération n° C20210606*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN Procuration	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procuration	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZTWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210606**FINANCES/BUDGET****PRECISION****APPROBATION EMPRUNT****dans le cadre du financement de l'opération centre de recyclage à Retzwiller**

Vu la délibération n°C20210422 du Conseil communautaire en date du 15 avril 2021 approuvant l'emprunt dans le cadre du financement de l'opération « Centre de recyclage » à Retzwiller ;

Considérant qu'une précision doit y être apportée en ce qui concerne le taux d'intérêt annuel fixe, celui-ci est actualisé mensuellement par la Banque des Territoires, Direction Régionale Grand Est délégation de Strasbourg/Caisse des dépôts et consignations, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de **1.68%** est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Le Président de la communauté de communes Sud Alsace Largue propose au Conseil communautaire l'approbation des nouvelles conditions décrites ci-dessous auprès de la Banque des Territoires, Direction Régionale Grand Est délégation de Strasbourg/Caisse des dépôts et consignations, afin de couvrir le besoin de financement de l'opération « centre de recyclage à Retzwiller » :

Ligne du Prêt : Prêt relance Verte

Montant : 1 000 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe 1%

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1.68% est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'offre de financement de la Banque des Territoires Direction Régionale Grand Est délégation de Strasbourg/Caisse des dépôts et consignations, selon les nouvelles conditions et modalités présentées, à savoir, le taux d'intérêt annuel fixe, celui-ci étant actualisé mensuellement par la Banque des Territoires, Direction Régionale Grand Est délégation de Strasbourg/Caisse des dépôts et consignations, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,68%, est susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat, sachant que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt avec la Banque des Territoires Direction Régionale Grand Est délégation de Strasbourg/Caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions :

- **APPROUVE** l'offre de financement de la Banque des Territoires Direction Régionale Grand Est délégation de Strasbourg/Caisse des dépôts et consignations, selon les nouvelles conditions et modalités présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt avec la Banque des Territoires Direction Régionale Grand Est délégation de Strasbourg/Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 1 000 000,00 €, selon les nouvelles conditions présentées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Approbation convention de partenariat « colos apprenantes » été 2021
Délibération n° C20210607*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN Procuration	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procuration	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M			X	
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210607
ACTION SOCIALE/FAMILLE
APPROBATION CONVENTION DE PARTENARIAT
dans le cadre des « COLOS APPRENANTES » été 2021

Vu le dispositif « Colos apprenantes » visant à répondre aux attentes des enfants et des familles les plus fragiles en matière de loisirs dans le cadre des accueils collectifs de mineurs se déroulant cet été 2021 tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages ;

Ce dispositif exceptionnel s'adresse en priorité aux jeunes les plus exposés aux effets de la crise :

- jeunes des quartiers « politique de la ville » et de zones rurales, issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile,
- enfants en situation de handicap,
- enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire,
- enfant ayant décroché de l'enseignement à distance faute d'équipement Internet
- mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

L'inscription de la collectivité dans ce dispositif permet :

- de soutenir les familles et les enfants en difficulté et de leur offrir des activités éducatives et pédagogiques pendant l'été ;
- de soutenir les associations qui organisent des séjours sur le territoire ou le département.

Vu les modalités si la collectivité s'inscrit dans le principe et conventionne avec l'Etat qui s'engage à payer 80% du montant du séjour plafonné à 500 € par semaine et par enfant.

La collectivité devra s'engager à prendre en charge le reste ainsi que le coût du transport.

La collectivité repèrera avec ses partenaires et inscrira elle-même les enfants dans les séjours. Elle avancera le prix du séjour et sera remboursée ensuite par l'Etat après signature de la convention de partenariat.

Il est proposé que la communauté de communes Sud Alsace Largue s'engage à financer les 20% du montant restant des stages à hauteur d'un montant maximum de 2 400 €, pour un montant total de stages de 12 000 € (dont 80% Etat et 20% CCSAL).

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'inscription de la communauté de communes Sud Alsace Largue au dispositif « Colos apprenantes », suivant les modalités financières présentées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat dans le cadre des « Colos apprenantes – été 2021 » avec l'Etat ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- d'autoriser le Président à inscrire les dépenses nécessaires au budget correspondant.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 03 juin 2021 ;

Le Conseil Communautaire, après délibération par 51 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** l'inscription de la communauté de communes Sud Alsace Largue au dispositif « Colos apprenantes » suivant les modalités financières présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat « Colos apprenantes – été 2021 » avec l'Etat ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.
- **AUTORISE** le Président à inscrire les dépenses nécessaires au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

Approbation label « Terre de jeux 2024 »
Délibération n° C20210608

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0
Dont ne prend pas part au vote : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN Procurator	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procurator	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procurator	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210608
ACTION SOCIALE/FAMILLE
APPROBATION LABEL « TERRE DE JEUX 2024 »

Vu la demande d'obtention du Label « Terre de jeux 2024 » par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Ce label est directement lié à l'organisation des Jeux Olympiques qui se tiendront en France en 2024.

Dans le Haut-Rhin, plusieurs collectivités ont déjà été labellisées : la CEA, la M2A, Saint-Louis Agglomération, etc...

Ce label a pour objectifs de :

- Soutenir l'éducation par le sport,
- Développer le sport comme vecteur d'inclusion,
- Promouvoir la santé par le sport,
- Proposer un sport durable, respectueux de l'environnement,
- Créer des ponts entre sport et culture.

Le label Terre de Jeux 2024 n'a pas vocation à financer les actions des entités labellisées.

Cependant, grâce à nos partenariats avec des institutions, il donne l'opportunité de répondre à des appels à projets permettant d'obtenir des financements pour des projets spécifiques (Impact 2024, Appel à projets avec l'Agence Nationale du Sport, Appel à projets avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, etc...).

Pour la communauté de communes Sud Alsace Largue et à la vue des objectifs précédemment cités, de nombreux projets (animations et évènementiels) pourraient être mis en place, portés par le Pôle Action Sociale/Famille à travers le public qu'il draine.

Ces actions seront organisées avec des partenariats élargis au milieu associatif, aux communes, aux autres pôles de la collectivité. L'objectif serait de cibler toutes les populations en commençant par les jeunes, public le plus facilement mobilisable mais d'inclure également les familles, les seniors (EPAHD, MARPA, etc...).

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la demande du label « Terre de jeux 2024 » par la communauté de communes Sud Alsace Largue, ainsi que le principe d'un programme d'actions autour du sport destiné à tout type de public ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce label.
- d'autoriser le Président à inscrire les dépenses nécessaires au budget correspondant.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 1 conseiller ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** la demande du label « Terre de jeux 2024 » par la communauté de communes Sud Alsace Largue, ainsi que le principe d'un programme d'actions autour du sport destiné à tout type de public ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce label.
- **AUTORISE** le Président à inscrire les dépenses nécessaires au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Autorisation signature Marché pdts résiduels : lot n°1 collecte des pdts
résiduels ultimes en porte-à-porte & collecte en porte-à-porte des
recyclables secs (hors verre) - Délibération n° C20210609*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN Procurator	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSION	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procurator	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procurator	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210609

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE APPROBATION AUTORISATION SIGNATURE MARCHE PRODUITS RESIDUELS LOT N°1 – COLLECTE DES PRODUITS RESIDUELS ULTIMES EN PORTE-A-PORTE & COLLECTE EN PORTE-A-PORTE DES RECYCLABLES SECS (HORS VERRE)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la procédure d'appel d'offres passée en application des articles R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 06 mai 2021,
Vu les différentes propositions transmises,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 14 juin 2021 et 22 juin 2021, a ouvert, analysé et classé les offres réceptionnées selon les critères définis dans le règlement de la consultation du marché,

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire :

- Les modalités de la consultation,
- L'analyse des offres,
- Les montants indiqués dans les actes d'engagement ainsi que l'estimation du montant global du marché,
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu l'analyse et la notation attribuée, les membres de la CAO ont émis l'avis suivant :

- Lot 1 - collecte des produits résiduels ultimes en porte-à-porte & collecte en porte-à-porte des recyclables secs (hors verre) : l'attribution du Marché public à l'entreprise ECO DECHETS, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.
Le Marché sera d'une durée de six ans, reconductible une fois pour une année, pour un montant total estimé à 5 737 910,64 € HT ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de la décision d'attribution du lot n°1 du marché de collecte des déchets ;
- d'autoriser le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue à engager et signer le lot n°1 du marché de collecte des déchets pour un montant total estimé à 5 737 910,64 € HT € ;
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant à compter de 2022.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et un conseiller non-votant :

- **PREND ACTE** de la décision d'attribution du lot n°1 du marché de collecte des déchets ;
- **AUTORISE** le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue à engager et signer le lot n°1 du marché de collecte des déchets pour un montant total estimé à 5 737 910,64 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant à compter de 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Autorisation signature Marché pdts résiduels : lot n°2 collecte du verre en
points d'apports volontaire - Délibération n° C20210610*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN Procurator	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procurator	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procurator	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MONTREUX-VIEUX	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210610

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE APPROBATION AUTORISATION SIGNATURE MARCHE PRODUITS RESIDUELS LOT N°2 – COLLECTE DU VERRE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la procédure d'appel d'offres passée en application des articles R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 06 mai 2021,
Vu les différentes propositions transmises,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 14 juin 2021 et 22 juin 2021, a ouvert, analysé et classé les offres réceptionnées selon les critères définis dans le règlement de la consultation du marché,

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire :

- Les modalités de la consultation,
- L'analyse des offres,
- Les montants indiqués dans les actes d'engagement ainsi que l'estimation du montant global du marché,
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu l'analyse et la notation attribuée, les membres de la CAO ont émis l'avis suivant :

- Lot 2 - collecte du verre en points d'apports volontaire : l'attribution du Marché public à l'entreprise RECYCAL, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.
Le Marché sera d'une durée de six ans reconductible, une fois pour une année, pour un montant total estimé à 458 150,00 € HT ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de la décision d'attribution du lot n°2 du marché de collecte des déchets ;
- d'autoriser le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue à engager et signer le lot n°2 du marché de collecte des déchets pour un montant total estimé à 458 150,00 € HT € ;
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant à compter de 2022.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et un conseiller non-votant :

- **PREND ACTE** de la décision d'attribution du lot n°2 du marché de collecte des déchets ;
- **AUTORISE** le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue à engager et signer le lot n°2 du marché de collecte des déchets pour un montant total estimé à 458 150,00 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant à compter de 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Abandon procédure lot n°5 relatif au Marché Centre de collecte Retzwiller
Délibération n° C20210611*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN Procurator	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procurator	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procurator	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210611

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE ABANDON DE PROCEDURE LOT N°5 « CONSTRUCTION METALLIQUE ET DISPOSITIFS DE SECURITE » RELATIF AU MARCHE DU CENTRE DE COLLECTE, TRI et DE VALORISATION INTERCOMMUNAL A RETZWILLER

Vu le lancement de la consultation en date du 04 mars 2021 portant sur la construction d'un centre de collecte, tri et de valorisation intercommunal à Retzwiller ;

Après analyse des offres du lot n°5 « construction métallique et dispositifs de sécurité », il apparaît que la définition du besoin doit être modifiée, aussi le cahier des charges, les plans et le bordereau unitaire des prix doivent être redéfinis en lien avec le maître d'œuvre de l'opération concernant les points techniques suivants :

- ✓ Le dimensionnement du garde-corps ;
- ✓ La résistance de la tablette ;

Il est proposé au Conseil communautaire de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général conformément aux articles R. 2185-1 et R. 2385-1 du code de la commande publique et de lancer une nouvelle consultation.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure du lot n°5 « construction métallique et dispositifs de sécurité » relatif au Marché du centre de collecte, tri et de valorisation intercommunal à Retzwiller ;
- d'autoriser le Président à lancer une nouvelle consultation et à signer le contrat du lot n°5 « construction métallique et dispositifs de sécurité ».

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention et un conseiller non-votant :

- **DECIDE** de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure du lot n°5 « construction métallique et dispositifs de sécurité » relatif au Marché du centre de collecte, tri et de valorisation intercommunal à Retzwiller ;
- **AUTORISE** le Président à lancer une nouvelle consultation et à signer le contrat du lot n°5 « construction métallique et dispositifs de sécurité ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Approbation facturation : installation serrures/barilletes
Délibération n° C20210612*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 01
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M		X		
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN Procurator	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procurator	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procurator	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210612
PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE
APPROBATION FACTURATION
INSTALLATION SERRURES/BARILLETS

Le service « Prévention/Gestion des produits résiduels & économie circulaire » fournit des bacs pour les produits résiduels et les recyclables aux usagers qui s'installent ou qui ne sont pas dotés.

Par défaut les bacs distribués ne sont pas dotés de serrure.

A la demande de l'utilisateur, il est possible de faire installer une serrure afin que le bac ne soit pas utilisé par un tiers.

Actuellement, cette installation est réalisée moyennant facturation par un prestataire qui se déplace chez l'utilisateur.

Ce fonctionnement a deux inconvénients :

- ✓ la serrure est installée dans un deuxième temps après le dépôt du bac chez l'utilisateur ;
- ✓ l'utilisateur doit être présent lors de l'intervention pour donner un chèque au prestataire ou se déplacer au centre technique à Retzwiller pour remettre le chèque au service qui se chargera de le donner au prestataire en amont de la prestation.

Afin de fluidifier le dispositif, il est proposé au Conseil communautaire de reprendre en gestion directe cette prestation en intégrant la facturation proposée par le prestataire.

Il est également proposé une seconde prestation moins coûteuse visant à ne changer que le barillet alors que la serrure est déjà installée mais que l'utilisateur n'est plus en possession de la clef.

La facturation sera automatiquement intégrée à la prochaine facture des produits résiduels ménagers.

Il est proposé au Conseil communautaire les tarifs de prestation suivants :

- Fourniture et pose d'une serrure complète : 36€
- Fourniture et pose d'un barillet simple : 18€

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le besoin d'intégrer en régie la mise en place des serrures sur les bacs de produits résiduels et de recyclables ;

Vu l'avis favorable de la commission « prévention/gestion des produits résiduels & économie circulaire » en date du 10 mai 2021 ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la gestion directe par la communauté de communes Sud Alsace Largue de la mise en place des serrures et barillets sur les bacs de produits résiduels et recyclables ;
- d'approuver la facturation par la communauté de communes Sud Alsace Largue de la fourniture et de la pose d'une serrure complète et la pose d'un barillet seul ;
- d'approuver les tarifs suivants à compter du 12 juillet 2021 :
 - > Tarif de 36€ net de taxe fourniture/pose d'une serrure complète
 - > Tarifs de 18€ net de taxe fourniture/pose d'un barillet seul

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** la gestion directe par la communauté de communes Sud Alsace Largue de la mise en place des serrures et barillets sur les bacs de produits résiduels et recyclables ;
- **APPROUVE** la facturation par la communauté de communes Sud Alsace Largue de la fourniture et de la pose d'une serrure complète et la pose d'un barillet seul ;
- **APPROUVE** les tarifs suivants à compter du 12 juillet 2021 :
 - Tarif de 36€ net de taxe fourniture/pose d'une serrure complète
 - Tarifs de 18€ net de taxe fourniture/pose d'un barillet seul

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 24 juin 2021 – 19h00

*Taxe de séjour - approbation tarifcation
applicable au 1^{er} janvier 2022 - Délibération n° C20210613*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 juin 2021

Sont présents 42 membres titulaires
Sont absents 17 membres
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 06

Votants : 48
- Dont « pour » : 47
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M			X	
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M			X	
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M			X	SCHNOEBELEN Gervais
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A			X	SCHNOEBELEN Gervais
	SCHNOEBELEN Procs	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN Procuration	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER Procuration	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M			X	SCHACHERER Emmanuel
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M			X	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20210613
CULTURE/SPORT/TOURISME/PATRIMOINE
TAXE de SEJOUR
APPROBATION TARIFICATION applicable au 1^{er} janvier 2022

Vu la délibération n° C20201026 du Conseil communautaire en date du 1er octobre 2020 approuvant la modification de la tarification applicable au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant qu'il est demandé au Conseil communautaire l'application des modalités suivantes au 1^{er} janvier 2022 :

- l'adjonction de la catégorie « auberge collective » avec une taxe de séjour de 0,55€/personne/nuitée ;
- la taxe additionnelle de 10% par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) en lieu et place du Conseil départemental du Haut-Rhin ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2333-26 et suivants, L. 5211-21, R. 2333-43 et suivants et R. 2333-44 ;

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 février 2021 portant sur l'application de la taxe additionnelle ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré par 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 1 conseiller non-votant, DECIDE :

- **L'ADJONCTION** de la catégorie « auberge collective » avec une taxe de séjour de 0,55€/personne/nuitée ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la taxe additionnelle de 10% par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) en lieu et place du Conseil départemental du Haut-Rhin ;
- **APPROUVE** les montants de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2022, selon le barème suivant, avec l'application au régime réel :

Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2022 :

Types d'hébergements	Régime	Fourchette légale /personne /nuitée	Tarif EPCI	Tarif CEA 10 %	Tarif Taxe /personne /nuitée
Palaces	Réel	De 0,70 € à 4,20 €	1,27 €	0,13 €	1,40 €

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Réel	De 0,70 € à 3,00 €	1,09 €	0,11 €	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Réel	De 0,70 € à 2,30 €	1.00€	0,10 €	1,10€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Réel	De 0,50 € à 1,50 €	0,72 €	0,07 €	0,79 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Réel	De 0,30 € à 0,90 €	0,59 €	0,06 €	0,65 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberge collective	Réel	De 0,20 € à 0,80 €	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Réel	De 0,20 € à 0,60 €	0,27 €	0,03 €	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Réel	0,20 €	0,20€	0,02 €	0,22€

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements listés dans le tableau ci-dessus	Réel	De 1 % à 5% du plafond de la CCSAL soit 1.27 €	4 % soit 0.05 €	0.005 €	0,05 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	------------------------------------------------	-----------------------	---------	---------------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :